METHODOLOGIE DU CAS PRATIQUE

Le cas pratique s'apparente à une consultation juridique que pourrait donner un avocat à son client. Bien souvent, un individu demande de l'aide. Le cas pratique doit donc parfois conduire à fournir de véritables conseils, notamment sur les voies de droit.

Il faut élaborer un véritable raisonnement juridique afin de répondre aux problèmes et aux questions posés.

Procédure à adopter (au brouillon)

1. Identification des questions qui se posent.

Dans certains cas pratiques, les questions sont énoncées clairement (cas pratique fermé). Il faut alors répondre à la ou les questions fixées expressément.

Dans d'autres cas, les questions ne sont pas clairement posées (cas pratique fermé). Par exemple, on demande « *qu'en pensez-vous ?* ». Il faut donc identifier les questions au préalable. Cela suppose de se mettre à la place de l'individu qui sollicite de l'aide, afin de savoir quelle est la traduction juridique des problèmes qu'il rencontre.

2. Réflexion autour des fondements opportuns.

Une fois les questions dégagées, il faut sélectionner les fondements qui vous semblent opportuns. Dans un cas pratique, il ne faut pas uniquement envisager le fondement qui ouvre la voie à la solution recherchée. Il faut prendre en considération tous les fondements qui, de prime abord, semblent pouvoir raisonnablement répondre à la question.

⇒ Ex : sur le terrain des vices du consentement, il faut toujours envisager l'erreur spontanée, puis le dol (et parfois la violence).

♦ Le syllogisme juridique

Le cas pratique se construit autour de la structure du syllogisme. Il convient de formellement séparer la majeure, la mineure et la solution en changeant de paragraphe, mais surtout, en faisant usage de mots tels que :

En droit, ... (majeure)
En l'espèce, ... (mineure)
Par conséquent, ... (solution)

o Majeure:

Il s'agit de donner les fondements et le contenu d'une règle de droit. Il est possible d'alimenter cela avec de la jurisprudence. De préférence, donnez la jurisprudence après la règle de droit (respect de la pyramide de Kelsen). La précision est indispensable dans la majeure, afin de dégager tous les éléments pertinents à étudier ensuite dans les faits.

Cela passe par l'identification du champ d'application du texte, les conditions d'application, des précisions telles que des illustrations jurisprudentielles proches du cas d'espèce...

Conseil: il vaut mieux n'envisager qu'un seul fondement juridique dans un syllogisme. Cela ne veut pas dire un seul article de loi, mais une seule notion. En envisager plusieurs reste possible, mais souvent le raisonnement perd en clarté.

o Mineure:

La mineure concerne l'application du droit aux faits. Il faut poser les faits, les qualifier juridiquement, et vérifier qu'ils entrent dans le champ d'application des textes visés. Parfois, la qualification est évidente, parfois, elle est discutable. Il importe surtout d'en discuter et de ne pas uniquement donner les faits bruts.

Solution:

Exposez clairement la synthèse de votre réflexion et son aboutissement. Précisez si l'objectif visé sera ou non atteint.

• Plan:

Le plan est plus libre que pour les autres exercices juridiques. Vous pouvez faire autant de titres que de questions envisagées. Les titres sont beaucoup moins formels que dans la dissertation ou le commentaire. Il faut néanmoins éviter l'emploi de verbes conjugués.

Introduction

Rappel général des faits : présentation des faits très succincte, pour introduire le contexte. Poser les problèmes soulevés.

Annonce de plan

I- TITRE

Rappel des faits plus précis (faits nécessaires pour résoudre le point précis abordé).

A- SOUS TITRE

Majeure

Mineure

Solution

B- SOUS TITRE

Majeure

Mineure

Solution

Conclusion de titre

II- <u>TITRE</u>

Majeure

Mineure

Solution

Conclusion générale

Il s'agit de synthétiser l'ensemble de vos solutions.